

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE
LE 16 FÉVRIER 2018,
À 17 H 15 À LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉE AU
6822, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : Mmes Debbie Deslauriers, mairesse
Joëlle Derulle, conseillère
MM Benoît Pouliot, conseiller
Bruno Gosselin, conseiller

ABSENTS: Julien Milot, conseiller
Nicolas Girard, conseiller
Gilles Godbout, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Résolution : Vente du 6926, chemin Royal
 4. Période de questions
 5. Clôture de la séance
-

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 17 h 15 par Madame Debbie Deslauriers, mairesse de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 1140-18**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Benoît Pouliot, **appuyé** par Joëlle Derulle et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 1141-18**

3. VENTE DU 6926, CHEMIN ROYAL

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont convenu d'un prix pour la vente du 6926, chemin ROYAL, matricule no. 6691_43_8020 qui est connu sous « ancien bureau municipal »;

ATTENDU QU'IL a été décidé de vendre ledit immeuble l'aide de 'DuProprio' et que le prix de vente demandé est de 188 000 \$ CAN;

ATTENDU QUE la vente se fera « sans garantie légale aux risques et périls de l'acheteur » d'où le prix de vente en deçà de l'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les déficiences connues, soit le toit à refaire, le plancher du rez-de-chaussée, et certains éléments du revêtement extérieur ont été dénoncées verbalement par la directrice générale aux personnes qui l'ont contactée;

ATTENDU QUE trois offres ont été reçues, par la Municipalité et que l'une d'entre-elles est supérieure au prix demandé;

ATTENDU QUE la meilleure offre d'achat est conditionnelle au résultat d'une inspection;

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par Bruno Gosselin, appuyé par Benoît Pouliot, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- d'autoriser la directrice générale, à vendre et à négocier la date de possession l'immeuble du 6926, chemin ROYAL, matricule no. 6691_43_8020 pour la somme de 215 000.00 \$ à Monsieur Christophe Pasquier.
- d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer tous les documents requis par le notaire qui aura été déterminé par l'acheteur, si ce dernier accepte les résultats de l'inspection.
- à fournir le certificat de localisation à être réalisé par Picard & Picard et autres documents requis par le notaire.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION **NO : 1142-18**

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Benoît Pouliot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 17 h 20.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

DEBBIE DESLAURIERS
MAIRESSE

« Je, Debbie Deslauriers, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».
